



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1398

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 3° - Lyon 7°

objet : Quartiers des Pentès de la Croix-Rousse, de Moncey et de la Guillotière - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Revitalisation économique des rez-de-chaussée commerciaux - Convention d'opération FISAC pour la période 2009-2012 - Attribution d'une subvention à la ville de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Calvel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1398**

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 3° - Lyon 7°

objet : **Quartiers des Pentès de la Croix-Rousse, de Moncey et de la Guillotière - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Revitalisation économique des rez-de-chaussée commerciaux - Convention d'opération FISAC pour la période 2009-2012 - Attribution d'une subvention à la ville de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'activités dans les quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) est inscrite comme objectif prioritaire du développement économique des territoires.

Depuis 1997, une opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée a été lancée avec le soutien de l'Etat dans le cadre du fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC), avec un partenariat impliquant la ville de Lyon, la région Rhône Alpes et la communauté urbaine de Lyon.

Cette opération concerne les quartiers des Pentès de la Croix-Rousse (1er arrondissement), de Moncey/Voltaire (3° arrondissement) et de la Guillotière (7° arrondissement). Il s'agit, dans ces trois périmètres prioritaires classés en CUCS, d'enrayer le déclin des activités économiques, non seulement en stimulant la réinstallation du commerce et de l'artisanat dans les locaux vacants, mais aussi en favorisant le maintien des activités existantes dans des locaux dégradés.

L'opération consiste à subventionner, à hauteur de 50 %, les travaux réalisés dans un local commercial par le propriétaire ou le locataire.

La tranche précédente, conduite de 2002 à 2008, a permis la réhabilitation de 122 locaux (63 sur les Pentès de la Croix-Rousse, 22 sur Moncey/Voltaire et 37 sur Guillotière), en majorité des locaux vacants.

Une évaluation, conduite par l'agence d'urbanisme au cours du 1er semestre 2006, a conduit aux principales conclusions suivantes :

- l'opération donne des résultats probants et visibles sur le quartier des Pentès de la Croix-Rousse, se développe sur le quartier de la Guillotière et démarre plus difficilement sur le quartier Moncey-Paul Bert,
- l'opération est d'autant plus efficace qu'elle est couplée à d'autres opérations d'aménagement de l'espace public ou de rénovation de l'habitat,
- les aides financières ont été accordées majoritairement à des exploitants dont les moyens financiers étaient limités, pour développer des activités de proximité ou ancrées dans les quartiers,
- les aides ont souvent permis de rehausser le niveau quantitatif ou qualitatif des travaux ; il n'y a pas eu "d'effet d'aubaine".

L'objectif de la nouvelle tranche dite tranche 3 (2009-2012) est de réhabiliter une centaine de locaux pour un budget d'investissement global de 1 100 000 €, permettant la redynamisation du secteur Montebello, la dynamisation du bas des Pentès de la Croix-Rousse, la requalification de la place Voltaire et l'accompagnement de l'aménagement de l'îlot Mazagran au cœur du quartier de la Guillotière.

Il est proposé que la participation de la communauté urbaine de Lyon au titre de la subvention pour les travaux soit de 286 500 € nets de taxes, versée selon les modalités suivantes :

- 95 500 € en 2010,
- 95 500 € en 2011,
- 95 500 € en 2012.

Outre cette action de soutien à l'investissement, la tranche 3 comporte également des actions d'animation pour un budget global de fonctionnement de 233 000 € HT destinées à accompagner la reconstruction des linéaires et pôles commerciaux recréés grâce aux tranches précédentes, à conforter l'attractivité commerciale et à garantir la pérennité des activités installées.

Toutefois, la communauté urbaine de Lyon ne participe pas au financement de l'animation.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la ville de Lyon.

Une convention sera signée entre l'Etat (FISAC), la Région, la communauté urbaine Lyon et la ville de Lyon, avec le plan de financement suivant :

Dépenses	Coût total HT	Etat	Ville de Lyon	Région Rhône-Alpes	Communauté urbaine de Lyon
fonctionnement	233 000 €	86 450 €	146 550 €	-	-
investissement	1 100 000 €	240 000 €	287 000 €	286 500 €	286 500 €
total	1 333 000 €	326 450 €	433 550 €	286 500 €	286 500 €

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant maximum de 286 500 € au profit de la ville de Lyon dans le cadre de l'opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée commerciaux dans les quartiers des Pentès de la Croix Rousse, de Moncey et de la Guillotière pour la période 2009-2012,

b) - la convention à passer entre l'Etat, la Région, la ville de Lyon et la communauté urbaine de Lyon, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale A-1 Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 2123 pour un montant total de 286 500 € en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 95 500 € en 2010,
- 95 500 € en 2011,
- 95 500 € en 2012.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 à 2012 - compte 204 140 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.